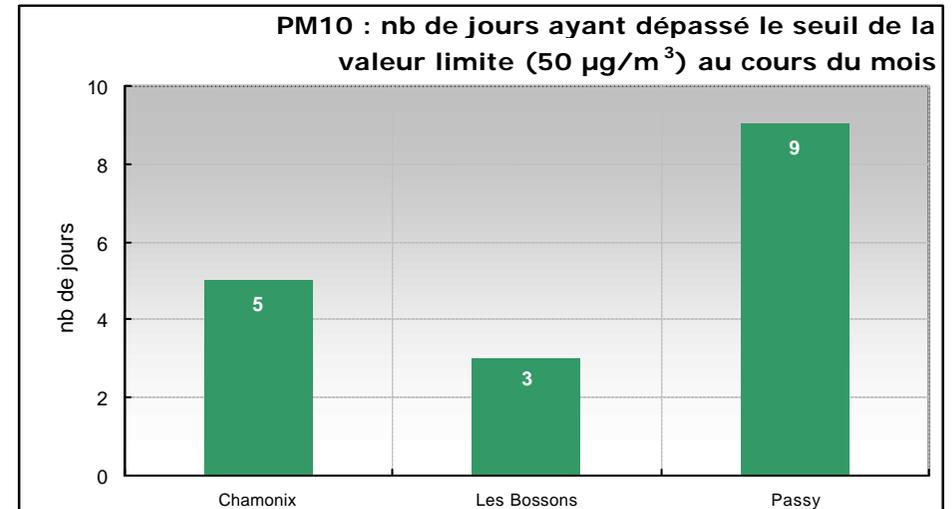
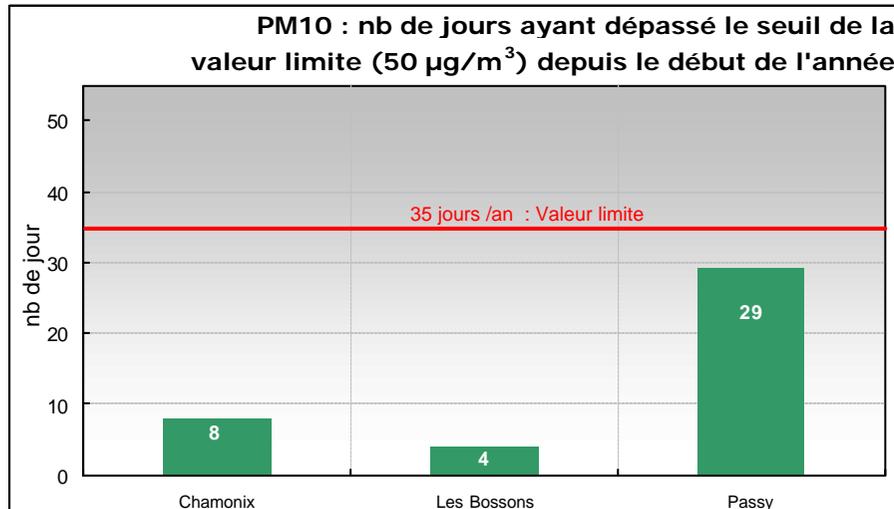
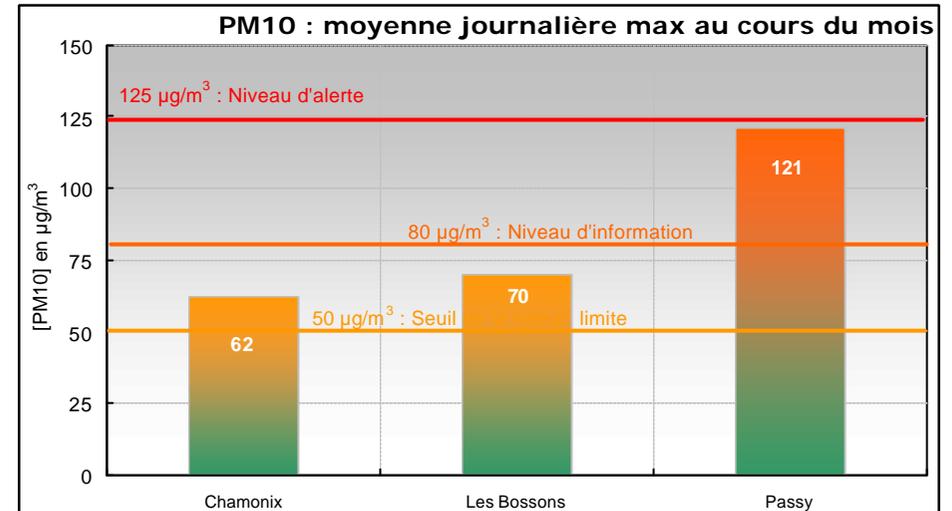
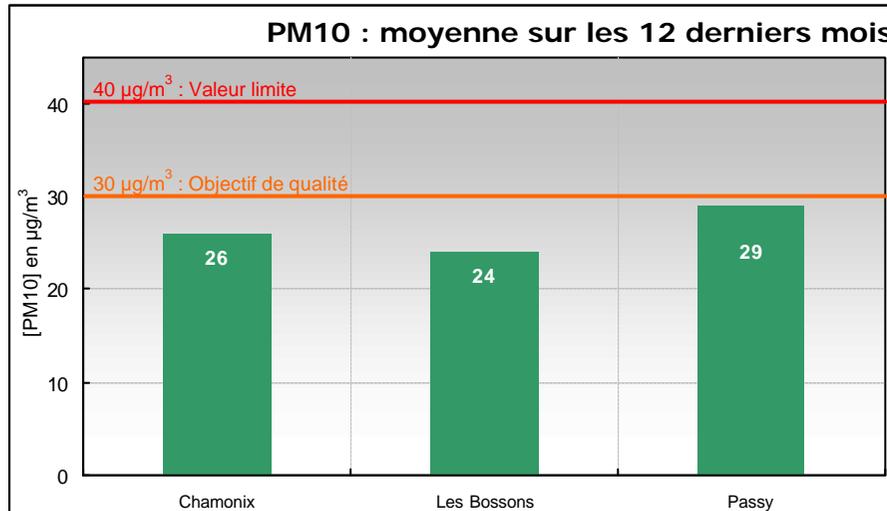




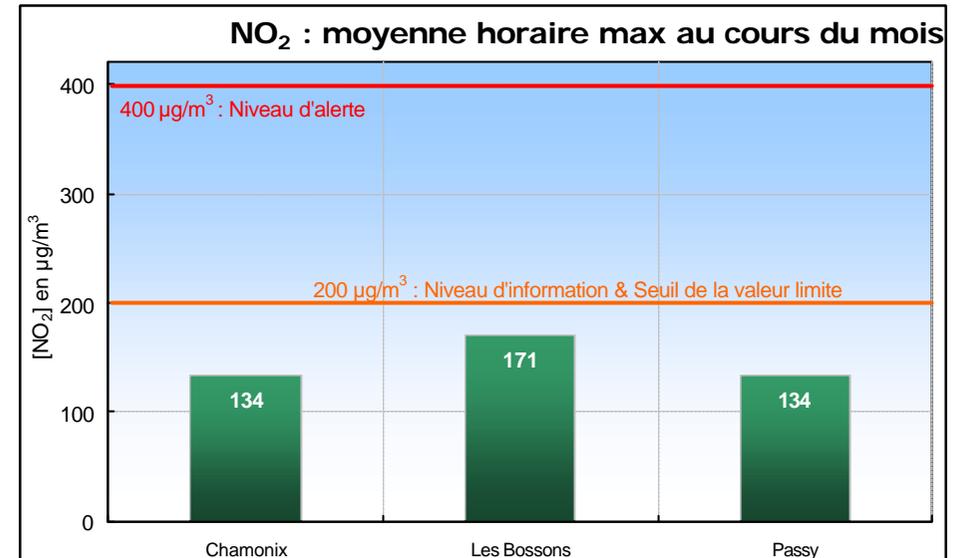
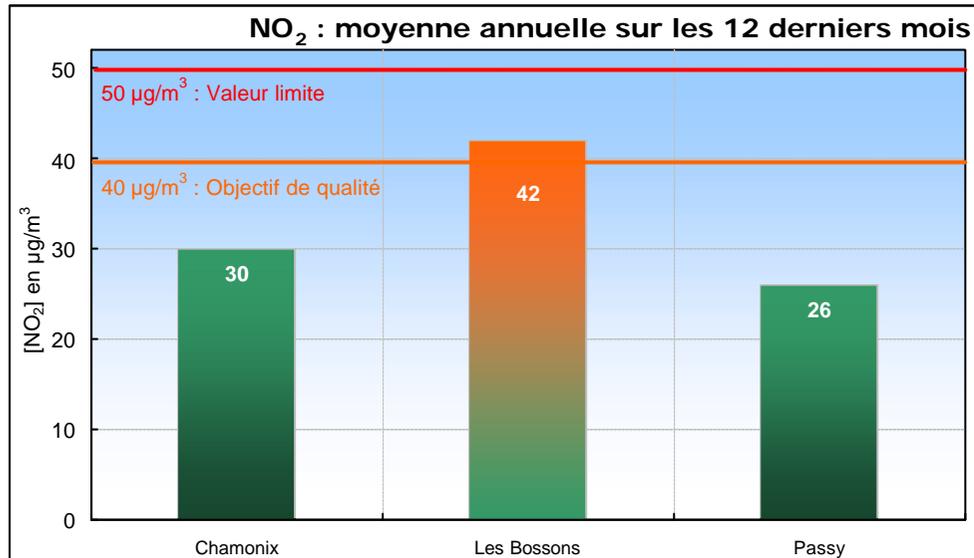
Bilan mensuel de la qualité de l'air En Pays du Mont-Blanc

Février 2010

Poussières en suspension (PM10)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Commentaire

Durant le mois de février, les seuils réglementaires ont été respectés pour le dioxyde d'azote sur les stations de Chamonix, de Passy et des Bossons. Sur les 12 derniers mois l'objectif de qualité a été dépassé aux Bossons, mais les valeurs sont bien en dessous à Chamonix et Passy

Les concentrations en poussières en suspension ont, quant à elles, légèrement diminué sur les 12 derniers mois à Passy et sont restées constantes à Chamonix et aux Bossons. De fait, la station de Passy repasse sous l'objectif de qualité annuel. Par rapport au mois dernier, les concentrations journalières maximales sont très supérieures, cela s'explique par l'épisode de froid de la mi-février qui a été propice à la hausse des concentrations de particules (ajoutées au chauffage plus important). Ainsi, les trois stations ont dépassé le seuil de la valeur limite ce mois-ci. A Passy, un maximum à 121 µg/m³ a été enregistré, très près du seuil d'alerte.

Le seuil de la valeur limite (50µg.m⁻³) pour les PM10 a été dépassé 5 fois à Chamonix, 3 fois aux Bossons et 9 fois à Passy en février. A partir du mois de mars les conditions climatiques devraient moins favoriser les concentrations de polluants. Cependant, le seuil des 35 dépassements sera très probablement atteint d'ici la fin de l'année dans le fond de vallée du secteur Sallanches-Passy.